



2^{IÈME} AFFICHAGE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Chers Membres,

Comme nous vous l'avions mentionné lors d'un précédent courriel, le 1^{er} affichage requis par la *Loi sur l'équité salariale* a été fait du 9 août au 8 octobre 2019. Au cours de la période d'affichage, deux commentaires ont été adressés aux membres du comité. Le Comité d'évaluation du maintien de l'équité salariale a analysé les commentaires reçus et en conclut que le texte de l'affichage du 9 août 2019 ne requiert aucune modification.

Le Comité procède donc au Nouvel affichage exigé par la Loi à compter du 7 novembre 2019 pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au 6 janvier 2020.

La version officielle du Nouvel affichage est disponible sur Interne à compter du 7 novembre 2019 à l'adresse suivante :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/maintien/francais/pgsante_2b.pdf

Équipe APER

2nd PAY EQUITY ACT POSTING

Dear Members,

As explained in a previous Newsletter, the first posting required by the Pay Equity Act occurred from August 9 to October 8, 2019. During the posting period, two comments were made and addressed to the members of the committee. The Pay Equity Sustainability Assessment Committee analyzed the comments received and concluded that the posting text of August 9, 2019 does not require any changes.

The Committee is therefore proceeding with the new posting required by the Act as of November 7, 2019 for a period of 60 days, thus until January 6, 2020.

The official version of the new posting will be available effective November 7, 2019 at the following address:

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/maintien/anglais/pgsante_2b.pdf

APER Team